

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le Postulat Manuel Donzé et consorts –
Echecs en première année dans nos Hautes écoles :
en fait-on assez au niveau de l'orientation
scolaire et professionnelle dans nos écoles ?

Rappel du postulat

Depuis plusieurs années, le taux d'échec en première année d'université et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) devient préoccupant. Il représente un coût financier important pour nos hautes écoles, mais aussi un coût humain pour tous ces jeunes, qui, souvent après un tel échec, abandonnent leurs études.

Aussi, nos hautes écoles et tout notre système de formation pâtissent de ces taux d'échec, notamment au niveau de leur réputation et de l'efficacité de la formation.

Il est donc primordial de mieux connaître les raisons de ces échecs ; malheureusement, les données sur celles-ci restent confidentielles ou n'existent pas. De nombreuses questions restent ouvertes, notamment sur l'adéquation entre les études gymnasiales et les compétences demandées au niveau universitaire, tant au niveau des connaissances que des méthodes d'apprentissage, sur les taux de réussite de nos élèves vaudois en première année, comparativement aux étudiants d'autres cantons, etc. Et donc, nous ne disposons non plus pas d'études sur les raisons des échecs et des abandons des élèves dans nos hautes écoles.

Ce postulat se concentre sur la question du choix de la filière opéré par un jeune.

Les élèves qui commencent leur première année dans une haute école se sont retrouvés confrontés, de manière peu fréquente, à la question du choix professionnel et académique pendant leurs années d'école obligatoire et post-obligatoire. Aujourd'hui, les élèves peuvent aller voir le bureau d'orientation scolaire ; ils ont aussi la possibilité, en dernière année de gymnase, de participer à une journée d'information à l'Université de Lausanne et à l'EPFL. Mais ces démarches restent épisodiques et de surface.

Bien entendu, le gymnase a une double fonction : préparer les élèves aux hautes écoles, à travers la transmission de connaissances et de compétences spécifique ; mais aussi développer une connaissance générale, une ouverture sur le monde, une curiosité et un esprit critique, qu'il ne s'agit pas de renier ici.

Quoiqu'il en soit, un mauvais choix dans la filière, en première année, peut avoir des conséquences dramatiques pour certains : démotivation, perte de confiance en soi, etc., qu'il s'agit d'éviter au maximum.

Différentes possibilités existent pour améliorer cette orientation scolaire et professionnelle, tant au niveau de l'école obligatoire que post-obligatoire. De manière non exhaustive, nous pensons à :

- La mise en place de quelques périodes d'orientation pour mieux expliquer aux élèves les différentes filières.*
- Pour réaliser cet objectif et d'une manière générale, il s'agit aussi de mieux former les enseignants aux filières proposées dans nos hautes écoles, en tenant compte que les études changent rapidement, que ce qu'ont vécu nos enseignants et ce qui est enseigné aujourd'hui à l'université a passablement changé, tant au niveau des connaissances que des compétences demandées; on pourrait songer à avoir un référent pour les élèves, par gymnase et par filière, qui suivrait l'actualité de celle-ci à l'université ou à l'EPFL, par exemple.*
- Améliorer aussi l'orientation pour des possibilités de formation autres qu'universitaires ; généralement, nos enseignants du gymnase ont suivi un parcours type, en passant par l'université et l'EPFL et ne connaissent pas ou très peu d'autres filières professionnelles, par exemple.*
- Des rencontres avec des professionnels — à travers des associations d'alumni, EPFL, des Hautes études commerciales (HEC), etc.*
- Un entretien obligatoire pour chaque élève avec un conseiller en orientation.*
- Une bonne orientation conduirait aussi à faire prendre conscience aux élèves de ne pas surestimer leurs capacités, et à prendre des cours de soutien, souvent donnés dans les gymnases, comme les mathématiques renforcées.*
- Certaines organisations économiques proposent aussi de confronter rapidement les élèves au monde professionnel, par un stage, une occupation, une activité associative, etc., qui seraient intégrés dans leur cursus gymnasial.*

Au vu des éléments présentés ci-dessus, nous remercions le Conseil d'État de bien vouloir :

- Nous présenter un état de la situation quant aux analyses qui ont pu être faites sur les raisons des échecs de nos étudiants en première année dans nos hautes écoles.*
- Nous présenter la stratégie du Conseil d'État quant à l'orientation scolaire et professionnelle, comme instrument à l'amélioration du choix de filière par les élèves durant leurs études obligatoires et post-obligatoires, et notamment en fin de gymnase.*
- Se positionner sur les différents instruments présentés ci-dessus.*

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Manuel Donzé
et 20 cosignataires*

Déposé le 6 septembre 2016, puis soumis à l'examen préalable d'une commission parlementaire qui a recommandé de le prendre en considération, ce postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat lors de la séance plénière du Grand Conseil du 7 novembre 2017.

Rapport du Conseil d'État

1. Préambule

À l'instar des élèves devant se préparer à sortir de l'école obligatoire (période dite de la Transition 1), les étudiantes et étudiants qui s'acheminent vers la fin de leurs études gymnasiales (période dite de la Transition 2) se trouvent également, ainsi que le relève le postulant, dans une phase cruciale de leur insertion socio-professionnelle en devenir. Dans ce contexte, les choix d'orientation opérés par les jeunes – par définition porteurs d'enjeux immédiats et à plus long terme – s'avèrent aussi déterminants que, parfois, ardu. C'est en ce sens que l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) est appelée à jouer un rôle toujours plus important aux échelles nationale et cantonale.

Avant de répondre aux demandes exprimées par le postulant, il apparaît utile de procéder à une brève présentation, sous forme d'inventaire, des diverses prestations d'orientation qui sont d'ores et déjà dispensées dans les gymnases vaudois afin de soutenir et conseiller les jeunes dans leurs choix d'orientation au sortir de leur formation postobligatoire (période dite de la Transition 2).

2. Les gymnases vaudois au bénéfice de prestations d'orientation variées

En application de la loi vaudoise du 15 mai 2018 sur l'orientation professionnelle, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018 (BLV 413.16), il incombe à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) d'assurer les prestations d'orientation professionnelle dans les gymnases vaudois. Chaque gymnase du Canton dispose d'une conseillère ou d'un conseiller en orientation, qui offre des prestations d'orientation aux élèves de l'École de Maturité (EM), de l'École de Culture Générale (ECG) et de l'École de Commerce (EC), ainsi qu'à celles et ceux qui suivent une filière de Maturité spécialisée (MS) ou de Maturité professionnelle (MP) à la suite de l'EC ou l'ECG. L'objectif général de ces prestations consiste à soutenir l'autonomie des élèves dans l'élaboration de leur choix de formation et professionnel, ainsi qu'à les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Ces prestations se déclinent telles que présentées dans les points 2.1 à 2.3 du présent rapport. À noter encore que, pour assurer ces différentes prestations, l'OCOSP dispose de 7,55 ETP pour les 13'771 élèves de gymnase recensés durant l'année scolaire 2020-2021. Les prestations d'orientation fournies par l'OCOSP se déclinent comme exposé ci-après.

2.1. Informations et documentations

Les conseillères et conseillers en orientation collaborent très étroitement avec l'Unité information et documentation de l'OCOSP qui se charge notamment d'actualiser en permanence le site www.orientation.ch et www.vd.ch/orientation. Ils informent également les élèves sur les événements d'information en mettant à disposition de la documentation dans les casiers de classes, sur les panneaux d'affichage des gymnases et en sollicitant l'aide des doyennes et doyens des établissements pour une diffusion globale des informations par voie électronique. Ils prennent également part à des événements organisés par les partenaires de l'OCOSP, tels que les *Journées Découvertes de l'UNIL*, par exemple.

2.2. Les prestations collectives

En plus du travail d'information et de documentation, plusieurs interventions collectives sont systématiquement proposées aux élèves des gymnases vaudois de manière à les sensibiliser à leurs choix d'orientation et de formation, ainsi qu'à leur donner les clés pour effectuer ces choix. Parmi ces interventions, il est possible de relever les suivantes :

- *Passages en classe*

Les conseillères et conseillers en orientation, en collaboration avec les doyennes et doyens des gymnases, passent dans chaque classe de 1^{re} année de l'ECG afin de présenter aux élèves les aspects pré-professionnalisants de leur cursus, et de leur donner de nombreuses informations clés sur la thématique « comment effectuer un choix ? ».

- *Événements d'information et de communication*
 - Le **Forum Horizon** est organisé chaque année, en février, à l'attention des élèves en 2^e année de l'EM, de l'ECG, de l'EC, ainsi qu'aux élèves préparant une MS. Cet événement a pour principal objectif de permettre aux élèves d'obtenir des informations sur les métiers accessibles après les études en assistant à des conférences données par des personnes professionnellement actives, et d'obtenir des informations sur les filières de formation en visitant les stands des écoles supérieures, professionnelles et polytechniques, ainsi que des hautes écoles et universités. Le *Forum Horizon* a en outre pour but de sensibiliser les élèves aux enjeux du choix professionnel et à certains aspects du monde professionnel en proposant des conférences et des ateliers thématiques.
 - L'évènement **Quelle option pour quels métiers ?** destiné aux élèves de 1^{re} année de l'ECG est organisé au *Salon des Métiers et de la Formation*. Il a pour but de rappeler les options de l'ECG et de présenter les liens entre ces dernières et les métiers et filières de formation accessibles directement ou indirectement après celles-ci. Cet évènement permet également aux élèves de rencontrer des personnes professionnellement actives exerçant ces métiers et de s'entretenir avec elles.
- *Permanences*
 - Prestation « **Rebondir** » : la permanence sans rendez-vous « Rebondir » est organisée deux fois par année dans chaque gymnase à l'attention des élèves ayant échoué définitivement dans leurs études gymnasiales. L'objectif de cet atelier consiste à aider ces élèves à accueillir et à analyser l'échec, ainsi qu'à reprendre confiance en eux et en eux pour élaborer un nouveau projet. C'est également l'occasion de relayer les situations de ces élèves au Guichet de la Transition 1.
 - **Quelle option pour quels métiers, besoin de précisions ?** A la suite de l'évènement organisé au *Salon des Métiers et de la Formation* sur ladite thématique, les conseillères et conseillers en orientation reçoivent les élèves de 1^{re} année de l'ECG qui ont encore besoin de précisions avant d'effectuer leur choix d'option lors d'une permanence sans rendez-vous.

- *Ateliers*

Les conseillères et conseillers en orientation proposent et organisent également des ateliers facultatifs destinés aux élèves des gymnases sur des thématiques en lien avec le choix et l'orientation professionnelle, ceci en fonction des besoins identifiés dans chaque gymnase.

2.3. Les prestations individuelles

Enfin, et de façon additionnelle aux prestations collectives présentées ci-avant, l'OCOSP propose différentes mesures à même de prendre en charge les demandes individuelles des élèves fréquentant les gymnases vaudois. Ces mesures se déclinent de la sorte :

- *Des entretiens d'orientation personnalisés*

Les prestations d'orientation individuelles s'adressent à l'ensemble des élèves qui éprouvent des difficultés à faire un choix professionnel ou de formation en raison de différents facteurs tels que :

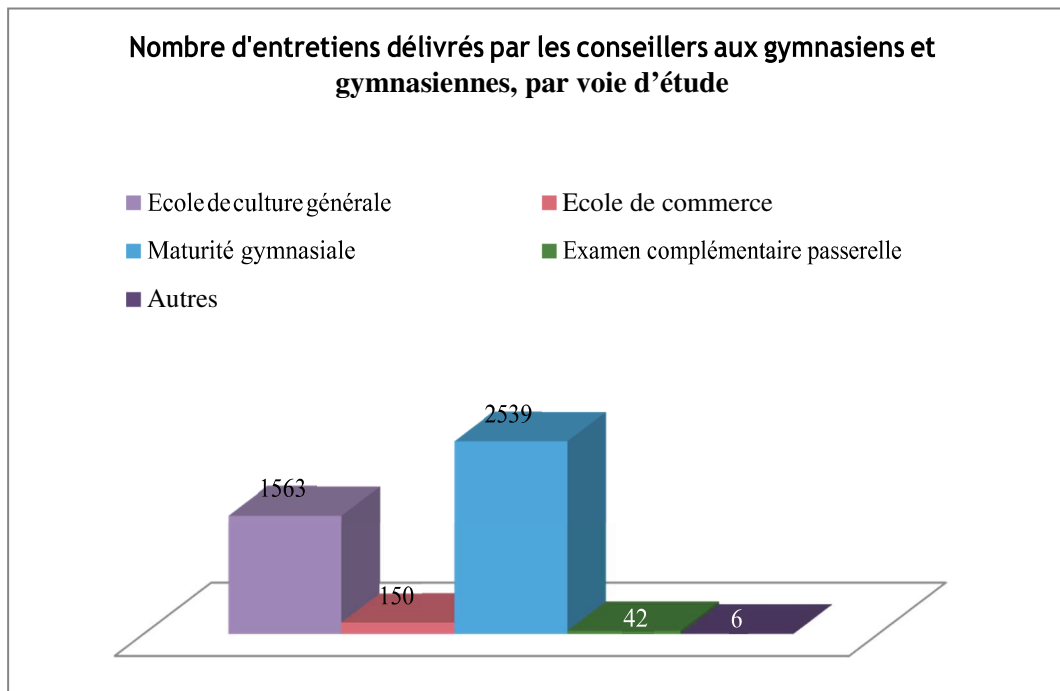
- un manque d'information sur les filières de formation et les professions ;
- un manque d'information sur le processus de choix (étapes, composantes) ;
- un manque de connaissance de soi (intérêts, aptitudes, forces, valeurs, etc.) ;
- un manque de motivation et/ou une perte de sens ;
- des difficultés et/ou un échec dans la voie actuelle ;
- des difficultés généralisées à prendre des décisions.

- *Un suivi des élèves en échec et/ou en difficultés*

Les conseillères et conseillers en orientation sont également à disposition pour offrir un suivi aux élèves en échec et/ou en difficulté dans leur formation, avec l'objectif de pouvoir les aider à identifier et mobiliser leurs ressources pour mener à bien leur projet, ou à élaborer et mettre, au besoin, en place un projet de formation alternatif. Ils relaient également au Guichet de la Transition 1 les situations d'élèves qui ont échoué ou abandonné leurs études au gymnase, ceci afin de leur assurer un suivi et un soutien en vue de reprendre une nouvelle formation.

- *Un suivi des élèves rencontrant des ennuis de santé et/ou éducatifs*

Les conseillères et conseillers en orientation sont amenés à collaborer avec le réseau pluridisciplinaire du gymnase lorsque des élèves rencontrés en entretien présentent des problématiques de santé et/ou éducatives, qui entravent le projet professionnel et qui ne peuvent être résolues uniquement par des entretiens de conseil en orientation. Dans ces cas, le suivi peut être assuré de manière interdisciplinaire en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants du gymnase. Les conseillères et conseillers en orientation sont également une ressource et les autres membres du réseau pluridisciplinaire peuvent faire appel à eux pour demander un suivi en orientation professionnelle pour une ou un élève qui en ressentirait le besoin.



3. Quelques chiffres sur l'orientation concernant l'année scolaire 2020-2021

Le survol des différentes mesures d'orientation opéré dans le chapitre précédent mérite d'être complété par une appréciation davantage quantitative sur l'intensité et la portée de ces mesures dans les gymnases vaudois. Ainsi, le graphique ci-dessus présente le nombre d'entretiens conduits par les conseillères et conseiller aux gymnasiennes et gymnasiens sur l'année scolaire 2020-2021 en fonction de la voie d'études. À noter qu'au total, ce sont quelque 4300 entretiens qui ont été menés.

Outre cet aspect quantitatif, il est également possible de déterminer la nature des consultations. Ces dernières portent majoritairement, et à 84%, sur l'exploration des goûts, des ressources et des aspirations de la gymnasienne ou du gymnasien en les mettant en lien avec un projet qui fait du sens tout en tenant compte des exigences d'une formation. D'autres demandes, largement moins importantes, concernent un accompagnement dans la recherche d'un stage ou d'un apprentissage (5%), une aide visant à sonder une éventuelle réorientation lorsque des problèmes sont rencontrés en cours de formation (8.7%) ou encore un soutien spécifique lorsque de difficultés d'ordre personnel viennent entraver un choix professionnel ou la poursuite de la formation au gymnase (2.3%).

4. Positions du Conseil d'Etat sur les demandes adressées par les postulants

Ces informations et données de base étant ainsi posées, le Conseil d'Etat a ainsi l'avantage de fournir les informations suivantes sur les différentes demandes exprimées par les postulants.

Nous présenter un état de la situation quant aux analyses qui ont pu être faites sur les raisons des échecs de nos étudiants en première année dans nos hautes écoles.

L'OCOSP est dans l'impossibilité matérielle de procéder à des analyses quant aux taux d'échecs et leurs causes dans les hautes écoles, du fait que ces données ne lui sont pas accessibles. Au-delà de ce facteur formel limitant, il s'agit ici d'appeler à la prudence face à la volonté de vouloir identifier une raison particulière à l'échec. Un tel exercice serait en effet peu relevant puisqu'une situation d'échec n'est que rarement le résultat d'une seule cause mais bien davantage le cumul de plusieurs. En somme, et comme le précise l'EPFL sur la page de son site Internet dédié à cette question, il y a vraisemblablement toujours une conjonction de facteurs internes, que l'on pense à un projet mal réfléchi, des problèmes personnels ou encore des difficultés d'apprentissage du « métier d'étudiant-e » et externes à l'étudiante ou l'étudiant, telle la sélectivité des examens ou des conditions d'étude altérées. Il y a, ce faisant, un risque à vouloir uniquement faire porter la responsabilité de l'échec soit à l'étudiante ou l'étudiant, soit à l'institution de formation, alors que bien des facteurs exogènes sont parallèlement à l'œuvre.

Quant à l'Université de Lausanne (UNIL), qui constate globalement qu'en moyenne moins de la moitié des étudiantes et étudiants franchissent leur première année du premier coup, elle évoque avant tout un choc culturel, dans le sens où le fonctionnement et les règles qui y prévalent diffèrent significativement de celles du gymnase (notamment en lien avec la liberté académique prévalant dans les Hautes Ecoles). Ainsi, quand bien même les résultats scolaires ont pu être honorables jusqu'à présent, les chances de réussite se voient, de ce fait, impactées. Fort de ce constat, le Service d'orientation et carrières (SOC) de l'UNIL a mis en place deux demi-journées de cours facultatifs pendant la semaine qui précède la rentrée de septembre et visant à présenter l'organisation de l'institution, ainsi que les stratégies de travail propres aux études de niveau tertiaire aux nouvelles et nouveaux venus. A noter également que dans certaines facultés, des programmes de mentorat ont été instaurés afin de faciliter leur intégration et l'acquisition de nouvelles compétences transversales. L'enjeu est bien de faire comprendre qu'être étudiant au niveau tertiaire est un métier à part entière qui s'apprend.

Nous présenter sa stratégie quant à l'orientation scolaire et professionnelle, comme instrument à l'amélioration du choix de filière par les élèves durant leurs études obligatoires et postobligatoires, et notamment en fin de gymnase.

Dans le contexte précis de l'enseignement obligatoire, la nouvelle stratégie initiée par la DGEP/OCOSP depuis l'année scolaire 2020-2021 consiste à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle, de la profiler comme une réelle alternative à la voie gymnasiale et, partant, d'éviter qu'un nombre conséquent de jeunes s'engagent par défaut en voie générale au niveau du secondaire II, avec les risques d'échecs qui peuvent en découler.

Cette volonté se confronte toutefois à des contraintes exogènes qui ne sauraient être négligées tant leur inertie est importante. Il s'agit prioritairement de la tendance avérée des élèves – et de leurs parents – à poursuivre leur formation en fonction de leur orientation en voie pré-gymnasiale (VP), respectivement en voie générale (VG), aiguillage qui intervient dès la 9^e Harmos, ainsi que de l'existence de stéréotypes attachés à une hiérarchie symbolique qui, à tout le moins au sein de l'Arc lémanique, confère à la formation académique une place jugée socialement plus prestigieuse que celle attribuée à la formation professionnelle.

Ce repositionnement de l'orientation scolaire et professionnelle davantage en faveur de la formation professionnelle est en phase de formalisation au sein de l'OCOSP, dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'actions en cours de rédaction et dont le déploiement est prévu dès le début de la nouvelle Législature 2022-2027. Au titre de cette nouvelle dynamique, il est notamment prévu de renforcer la visibilité du grand public sur la diversité des métiers accessibles par apprentissage, ainsi que sur les perspectives d'évolution professionnelle proposées, via les formations professionnelles supérieures dite du tertiaire B (Ecoles supérieures, brevets et diplômes fédéraux), par exemple. La mise en relation de nombre de ces métiers avec les grands enjeux sociétaux des années à venir (transitions numérique et énergétique) constitue également un objectif fort, les nouvelles générations affichant un profond désir à mettre du sens dans leurs choix de vie et de carrières.

La valorisation de la formation professionnelle passe aussi par la facilitation de son accès qui, dans sa version duale, peut représenter un parcours parfois compliqué, voire intimidant, en particulier pour des jeunes fraîchement sortis de l'école, pour lesquels l'entrée dans la vie active au sein d'une entreprise formatrice constitue un changement important dans leur façon d'appréhender et de vivre leur apprentissage au quotidien. Différents modèles de soutien actif à l'insertion en formation professionnelle sont ainsi à développer pour fluidifier le passage entre l'école obligatoire et le monde de l'entreprise. A titre d'exemple, il est possible d'évoquer les éléments suivants :

- Au niveau du postobligatoire, plusieurs pistes sont envisagées pour atténuer les changements induits lors du passage de l'école obligatoire vers une formation professionnelle dispensée en entreprise. Le modèle de la *Formation mixte* va ainsi être encouragé. Ce modèle propose d'entamer la première année d'apprentissage en école ou en centre de formation puis de poursuivre la formation, dès la deuxième année, dans une entreprise formatrice. Les jeunes en apprentissage bénéficient ainsi des conditions d'une école (horaires, vacances, proximité entre jeunes du même âge) en début de formation et acquièrent les bases techniques de leur futur métier, ainsi que les fondamentaux, notamment en matière de savoir-être, inhérents à la formation professionnelle.
- Parallèlement, il s'agit d'améliorer les compétences et aptitudes des jeunes en matière d'anticipation, puis de planification si ce n'est de carrière, à tout le moins de projection dans un premier métier. A cette fin, des ateliers sur diverses thématiques en lien avec la planification de carrière sont régulièrement organisés. Ils visent notamment à donner des informations sur les filières de formation et les « métiers du futur », à apprendre à faire un choix, à bien se connaître, ou encore à mieux appréhender et se préparer au monde du marché du travail et à une formation duale en entreprise.
- Des prestations individuelles permettent aux élèves du secondaire d'acquérir, dans le processus de choix, des compétences à long terme en matière de gestion de carrière, et ainsi leur offrir un espace pour soutenir une réflexion sur eux-mêmes, les aider à choisir consciemment leur formation et les épauler à s'adapter dans un monde du travail en mutation. A cette fin, l'OCOSP délivre des prestations individuelles dans chaque établissement du secondaire. Via ces dernières, les conseillères et conseillers en orientation permettent aux élèves de :
 - développer leur connaissance de soi (intérêts, forces, valeurs, aptitudes, etc.) ;
 - développer leur connaissance de toutes les filières de formation (Tertiaire A et B et Secondaire II) et devenir autonome dans la recherche de ces informations ;
 - développer leur connaissance sur les professions ;
 - développer des connaissances de base sur le marché du travail en Suisse (romande) ;
 - acquérir des outils pour effectuer un choix devant un panel de possibilités et développer leurs compétences en matière de gestion de carrière tout au long de la vie ;
 - rebondir en cas de difficultés ou d'échec ;
 - entreprendre des démarches pour rechercher une place d'apprentissage, de stage (de courte ou longue durée) et/ou effectuer une inscription dans une école.
- Au niveau des gymnases, la possibilité est offerte d'élargir la participation des élèves à des manifestations d'information sur les métiers et les filières de formations tertiaires, tels qu'un troisième jour pour le *Forum Horizon* ou encore la participation à d'autres événements d'information organisés par les hautes écoles.
- En outre, une attention particulière doit être portée à la filière ECG afin de lui donner un sens véritablement pré-professionnalisant. Cela passe par un effort d'orientation marqué lors du premier semestre de la première année, à l'issue duquel les élèves de l'ECG doivent choisir un domaine pour la suite de leur cursus. Une sensibilisation aux perspectives offertes par ces différents domaines, en particulier en termes d'opportunités de formations tertiaires et, plus largement, de débouchés professionnels, est prévue, notamment via des événements spécifiquement dédiés à ce public, ceci afin de le mettre en contact avec les acteurs de la formation tertiaire non-universitaire.

Il est à noter que l'un des effets attendus de cette orientation stratégique, tant au niveau de l'obligatoire que du postobligatoire, consiste à contenir désormais le nombre de jeunes qui s'engagent dans des études gymnasiales, puis universitaires, sans avoir articulé un objectif professionnel réaliste lié à ces filières, ceci dans le souci de limiter ainsi les échecs tardifs.

Se positionner sur les différents instruments présentés ci-dessus.

➤ *La mise en place de quelques périodes d'orientation pour mieux expliquer aux élèves les différentes filières*

Sur le principe, et en fonction des possibilités offertes par les grilles horaires d'enseignement, le Conseil d'Etat est favorable à ce que des périodes d'« orientation professionnelle » ou d'« Approche du Monde Professionnel » (AMP), pour reprendre le terme consacré au sein de l'école obligatoire, soient mises en place dans le cadre du gymnase. Elles poursuivraient ainsi les deux objectifs principaux suivants :

- informer les élèves sur les différentes filières de formation, ainsi que sur les professions. Force est de relever que trop souvent le champ des possibles des individus est avant tout restreint par une connaissance très partielle des possibilités qui leur sont ouvertes et qui pourraient, dans bien des cas, davantage convenir à leurs aspirations et intérêts personnels ;
- sensibiliser les élèves à la notion de choix professionnel en tant que processus composé de quatre grandes étapes que sont (a) la définition de ses intérêts et points forts, (b) l'exploration du monde des professions et des formations, (c) la prise de décision et (d) la réalisation concrète de son projet, et dont le respect joue favorablement sur les possibilités d'identifier un métier ajusté à ses aspirations profondes.

Afin de délivrer une prestation de qualité en matière d'approche du monde professionnel, il paraît primordial que des référentes et référents AMP soient formés à l'enseignement d'une telle branche et/ou que ce soient les conseillères et conseillers en orientation qui se chargent de l'animer. De plus, une collaboration fine entre ces deux acteurs apparaît souhaitable pour donner davantage de résonance au message délivré. Cette collaboration pourrait s'inscrire dans le cadre du nouveau plan d'études de la Maturité gymnasiale en 4 ans qui est actuellement mis en consultation. Dans l'intervalle, et afin de répondre au besoin d'AMP des élèves de gymnase en Maturité, ceci tout en tenant compte de la surcharge de la grille horaire actuelle, l'OCOSP pourrait développer l'une des prestations suivantes :

- organiser un passage en classe obligatoire en 2^{ème} Maturité afin de préparer le *Forum Horizon* (en binôme avec l'enseignante ou l'enseignant de référence), et ce, dans la logique que cette visite soit, autant que possible, optimisée afin de pouvoir apporter des réponses ciblées aux gymnasiennes et gymnasiens qui s'y rendent ;
- augmenter l'offre d'ateliers facultatifs en dehors des heures de cours.

➤ *Pour réaliser cet objectif et d'une manière générale, il s'agit aussi de mieux former les enseignants aux filières proposées dans nos hautes écoles, en tenant compte du fait que les études changent rapidement, que ce qu'ont vécu nos enseignants et ce qui est enseigné aujourd'hui à l'université a passablement changé, tant au niveau des connaissances que des compétences demandées ; on pourrait songer à avoir un référent pour les élèves, par gymnase et par filière, qui suivrait l'actualité de celle-ci à l'université ou à l'EPFL, par exemple.*

Nul doute qu'il existe une réelle plus-value à davantage former les membres du corps enseignant pour parfaire leurs connaissances de l'organisation et de la complexité du système de formation tertiaire, ou du moins, à nommer au moins une ou un enseignant par établissement en tant que personne référente pour les questions d'information sur les filières de formation et les professions, comme c'est le cas avec les « référent-e-s AMP » au sein des établissements du Secondaire I. A cet égard, il est important que la concrétisation d'une telle mesure s'inscrive plus largement dans un travail visant à renforcer les questions d'orientation au sein du fonctionnement ordinaire des établissements. Cet enjeu est d'ores et déjà identifié dans le cadre des réflexions actuellement conduites quant à l'adaptation de certaines missions dévolues à l'OCOSP.

➤ *Des rencontres avec des professionnels — à travers des associations d'alumni, EPFL, Faculté des hautes études commerciales (HEC), etc.*

La mise en réseau des étudiantes et étudiants des écoles obligatoires et postobligatoires existe d'ores et déjà, puisque, par exemple, les élèves de 1^{ère} année en école de commerce ont l'opportunité de tisser des liens à l'occasion de l'évènement organisé spécialement pour elles et eux par l'OCOSP lors du *Salon des Métiers et de la Formation*. Par ailleurs, les élèves de 2^e année, toute filière confondue, participent au *Forum Horizon*, leur offrant ainsi une occasion privilégiée de rencontrer des personnes professionnellement actives et d'écouter leurs conférences. Une évolution de ce type de rencontres pourrait consister à les généraliser à un plus large public d'élèves et, surtout, à les régionaliser, ceci afin de permettre une meilleure mise en valeur des offres et particularités formatives et professionnelles de chaque région.

- *Un entretien obligatoire pour chaque élève avec un conseiller en orientation.*

Un unique entretien d'orientation professionnelle se résume généralement à un entretien d'information ou de clarification. De ce fait, assurer une prestation d'orientation professionnelle complète relève d'un processus constitué de plusieurs étapes, compris entre deux et cinq entretiens nécessaires selon la situation du ou de la jeune, voire plus s'il ou elle rencontre des difficultés importantes ou qu'un accompagnement à l'insertion s'avère nécessaire.

Ce faisant, l'OCOSP pourrait proposer une offre de conférences et/ou de tables rondes facultatives en dehors des heures de cours sur des thèmes raccordant, par exemple, avec les enjeux du choix professionnel, les options offertes après le gymnase ou encore les métiers de demain.

- *Une bonne orientation conduirait aussi à faire prendre conscience aux élèves de ne pas surestimer leurs capacités, et à prendre des cours de soutien, souvent donnés dans les gymnases, comme les mathématiques renforcées.*

Les offres de prestations tant individuelles que collectives présentées dans les points précédents ont pour objectif de permettre aux élèves de faire le meilleur choix de formation tenant compte de leurs intérêts et aptitudes. Une attention particulière portée à la filière ECG afin de lui donner un sens véritablement pré-professionnalisant, ainsi que le développement d'une offre de conférences et/ou de tables rondes facultatives et en dehors des heures de cours sur des thèmes tels qu'évoqués précédemment où seraient invités les membres du corps enseignant ainsi que les parents d'élèves, pourraient participer au renforcement de la connaissance de soi, de celle du marché de la formation ainsi que de celle du monde du travail.

- *Certaines organisations économiques proposent aussi de confronter rapidement les élèves au monde professionnel, par un stage, une occupation, une activité associative, etc., qui seraient intégrés dans leur cursus gymnasial.*

Ces stages existent déjà pour les cursus en École de culture générale et en École de commerce, puisqu'ils font partie intégrante du plan de formation et sont donc intégrés à la grille horaire de ces formations. Pour les classes de maturité, ils n'ont cependant pas lieu pour une double raison. D'une part, et d'un point de vue formel, ces stages ne font pas partie du plan de formation. D'autre part, la grille horaire des filières en École de maturité étant d'ores et déjà objectivement saturée, il n'est pas envisageable, en l'état, d'imposer de tels stages durant le cursus des élèves de maturité.

Il s'agit en outre de relever que le monde professionnel est de plus en plus sollicité pour l'organisation de stages à destination des jeunes de l'école obligatoire ou postobligatoire. Cette demande croissante confronte certains secteurs à une réelle saturation de leurs capacités d'accueil. Parallèlement, il est parfois peu réaliste de proposer des stages dans certaines professions, comme dans le milieu médical ou celui du juridique par exemple, nécessitant bien souvent des cursus universitaires complets et où la protection des données restreint très fortement l'accès de stagiaires.

Enfin, les élèves de maturité restent, certes, libres d'organiser des stages sur leur temps de vacances, durant l'été par exemple, afin de vivre de premières expériences professionnelles. Dans les faits, cette possibilité reste toutefois dans une large mesure théorique, les élèves de l'École de maturité souscrivant davantage à des petites activités d'appoint permettant de percevoir un premier salaire, souvent à titre récréatif.

5. Conclusion

Si le présent rapport confirme l'existence d'une large panoplie de prestations d'orientation et de conseil à l'attention des élèves des gymnases, le Conseil d'Etat relève qu'un degré d'information supplémentaire à destination des gymnasiennes et gymnasiens quant à la variété des offres d'orientation, mais également de préparation au métier d'étudiant ou de reconversion vers la formation professionnelle, constitue une problématique qui devra être précisée et concrétisée dans le cadre de la prochaine stratégie d'action de l'OCOSP.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 novembre 2022.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat